



Échéancier de prélèvements
pour la saison 2022-2023

Cours de cérémonie du thé

- Montant total à prélever : 106 €
- Échéancier pouvant être mis en place, via prélèvement le 9 de chaque mois (ou le 1^{er} jour ouvré suivant) :

Date	9 novembre 2022	9 décembre 2022	9 janvier 2023	9 février 2023
Montant	13,25 €	13,25 €	13,25 €	13,25 €

Date	9 mars 2023	10 avril 2023	9 mai 2023	9 juin 2023
Montant	13,25 €	13,25 €	13,25 €	13,25 €

Pour toute question relative aux prélèvements, ou en cas de difficultés de paiement, vous pouvez nous contacter aux coordonnées ci-dessous.